



Villeneuve d'Ascq, le 14 janvier 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 07/01/2013 au 11/01/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 07 janvier 2013	Achats	6 370	0,790	5 032
Séance du 08 janvier 2013	Achats	6 338	0,829	5 251
Séance du 09 janvier 2013	Achats	6 626	0,820	5 433
Séance du 10 janvier 2013	Achats	4 594	0,800	3 675
Séance du 11 janvier 2013	Achats	4 238	0,780	3 306
Total		28 166	0,806	22 697